



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des Personnels Enseignants**

**Cellule Mouvement
DPE 1**

Affaire suivie par :
Julien NOUVET
Tél : 01 57 02 60 40
Mél : mvt2022@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Note de service 2021-090 du 9 novembre 2021

Annexe 01 : Calendrier du mouvement national à gestion déconcentrée – phase inter académique 2022

I / Mouvement général enseignant :

Du 09 novembre 2021 (12h00) au 30 novembre 2021 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-prof-siam.
Le 01 décembre 2021	Téléchargement des confirmations de demande de mutation sur Siam-I-Prof.
Le 06 décembre 2021	Agent en situation de handicap : date limite de retour des demandes formulées au titre du handicap auprès du médecin-conseiller technique du recteur.
Le 06 décembre 2021	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation signées, et des pièces justificatives.
Du 7 décembre 2021 au 11 janvier 2022	Contrôle des barèmes et traitement des demandes par la DPE.
Du 12 janvier 2022 au 31 janvier 2022	Consultation des demandes et affichage des barèmes sur I-Prof-Siam.
Du 12 janvier 2022 au 31 janvier 2022	Période de contestation des barèmes.
Le 11 février 2022	Date limite de demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et de modification de demande.
Le 03 mars 2022	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux et POP.

II / Mouvement inter-académique des PEGC :

Du 09 novembre 2021 (12h00) au 30 novembre 2021 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-Prof-Siam.
Le 01 décembre 2021	Téléchargement des confirmations de demande de mutation sur Siam-I-Prof.
Le 06 décembre 2021	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation signées, et des pièces justificatives.
Le 03 mars 2022	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux et POP.

III / Mouvement enseignant sur poste spécifique et POP :

Du 09 novembre 2021 (12h00) au 30 novembre 2021 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-Prof-Siam.
Du 1 décembre au 10 décembre 2021	Saisie par les chefs d'établissement des avis sur les candidatures. I-Prof.
Le 16 décembre 2021	Date limite d'envoi des travaux personnels par les candidats aux mouvements spécifiques nationaux <i>des métiers d'arts et de design</i> .
Du 10 décembre au 5 janvier 2022	Saisie par les IA-IPR des avis sur les candidatures.
Le 6 janvier 2022	Saisie par le Recteur des avis sur les candidatures.
Le 14 janvier 2022	MLDS, CPIF : date limite de transmission par voie hiérarchique des dossiers de candidature.
Le 27 janvier 2022	MLDS, CPIF : date limite de transmission des dossiers par les (vice-)recteurs des académies d'origine aux (vice-)recteurs des académies demandées.
Le 4 février 2022	MLDS, CPIF : date limite de transmission par les (vice-)recteurs des dossiers de candidatures revêtus de leur avis motivé, par voie dématérialisée.
Le 03 mars 2022	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux et POP.

IV / Mouvement CPE - PSYEN sur poste spécifique :

Du 09 novembre 2021 (12h00) au 30 novembre 2021 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-Prof-Siam.
Du 1 décembre au 10 décembre 2021	Saisie par les chefs d'établissement des avis sur les candidatures. I-prof.
Le 16 décembre 2021	Psy-EN : date limite d'envoi du dossier de candidature par les intéressés en (DR)ONISEP et au CNAM/INETOP
Du 10 décembre au 5 janvier 2022	Saisie par les IA-IPR des avis sur les candidatures.
Le 6 janvier 2022	Saisie par le Recteur des avis sur les candidatures
Le 14 janvier 2022	MLDS : date limite de transmission par voie hiérarchique des dossiers de candidature.
Le 27 janvier 2022	MLDS : date limite de transmission des dossiers par les (vice-)recteurs des académies d'origine aux (vice-)recteurs des académies demandées.
Le 4 février 2022	MLDS : date limite de transmission par les (vice-)recteurs des dossiers de candidatures revêtus de leur avis motivé, par voie dématérialisée
Le 03 mars 2022	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux et POP.